

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 90-0608/PR/NIPS portant renouvellement des membres du conseil d'administration du Service médical Interentreprise pour l'exercice 1989-1990

n° 90-0608/PR/NIPS

Ministère  
Ministère du travail et de la prévoyance sociale

Date de publication  
30 juin 1990

Numéro JO  
n° 12 du 30/06/1990

Date du numéro  
30 juin 1990

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

Le président de la République, chef du gouvernement; ve les lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

**Vu** l'ordonnance n° LR/77-008 en date du 30 juin 1977; Vu le décret n° 82-041/PR du 5 juin 1982 portant nomination des membres du gouvernement : Vu l'arrêté n° 72-2 portant organisation et fixant les régies de fonctionnement ainsi que le régime financier du SMI et plus particulièrement le titre II section II

**Vu** les candidatures présentées par les organismes représentés

Sur proposition du ministre du Travail et de la Prévoyance sociale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 juin 1990.

## TEXTE INTÉGRAL

Article premier – Le conseil d'administration du Service médical interentreprise est; à compter du 1er janvier 1989: Président: Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale. vice-président; L'inspecteur du Travail et de la prévoyance sociale. Membres: Représentants de l'Administration Nationale. M. Aden Guedi Dideh : M. Mohamed Alli Dimbio. M. le Directeur des Finances M. le Directeur de la Santé publique M. le Chef de service des Affaires Economiques et des Prix M. le Responsable du Ministère de la Fonction publique. Représentants des employeurs: M. Mohamed Aden : M. Delarue Jean-Philippe M. Lanoiselée Claude M. Mohamed Djama Arraleh. Représentants des travailleurs : M. Moussa Ahmed Osmi M. Aboubaker Asso India M. Youssef Ibrahim Mohamed AA. Abdillahi Ainan

– :

### Art. 2

Le mandat des membres désignés ci-dessus expire le 31 décembre 1990.

Art 2

- Le présent arrêté sera publié au le Journal officiel.
- 

*Par le president de la Rpublique*

**HASSAN GOULED APTIDON**